

# S001

Collection Stewart d'histoire canadienne et atlantique  
Stewart Collection of Canadian and Atlantic History



Pièce/Item : S001/E3.2,1.1

## CONDITIONS D'UTILISATION DES IMAGES TÉLÉCHARGÉES

- L'utilisation de ce PDF est permise à des fins non commerciales exclusivement;
- Les images peuvent être reproduites, distribuées et communiquées au public à des fins de recherche exclusivement;
- L'utilisation à des fins commerciales est interdite sans l'autorisation préalable du Musée McCord Stewart;
- Toute référence à un document ou reproduction d'un document issu des collections du Musée et utilisée dans le cadre d'un projet de recherche doit être citée correctement en incluant les informations suivantes :  
[Auteur, titre du document ou nom d'objet, date, nom du fonds ou de la collection \(s'il y a lieu\), numéro d'accession ou cote, Musée McCord Stewart.](#)

Pour en savoir plus sur l'utilisation **commerciale** ou sur la façon d'obtenir les images haute résolution de ce PDF, lisez notre page [Services photographiques et droits d'auteur](#).

Dans le cadre de sa mission de conservation et de diffusion, le Musée procède à la numérisation de documents d'archives de sa collection en vue de les rendre accessibles sur ses [Collections en ligne](#). Ces images ont été mises en ligne dans le respect de la législation liée aux domaines du livre et des archives (*Loi sur le droit d'auteur, Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et Loi sur les archives*). Malgré des recherches exhaustives pour retrouver les titulaires de droits afin d'obtenir leur autorisation préalable, certains d'entre eux demeurent introuvables. Si vous constatez que la diffusion d'un document porte atteinte à vos droits, écrivez-nous à [reference@mccord-stewart.ca](mailto:reference@mccord-stewart.ca).

---

## CONDITIONS FOR USING AND DOWNLOADING IMAGES

- This PDF can be used for non-commercial purposes only.
- The images may be reproduced, distributed and transmitted to the public for research purposes only.
- Images may not be used for commercial purposes without the prior permission of the McCord Stewart Museum.
- References to documents in the Museum's collections or reproductions of such documents used as part of a research project must be properly cited and include the following information:  
[Author, title of document or name of object, date, name of the fonds or collection \(if applicable\), object number or archival reference code, McCord Stewart Museum.](#)

Need more information on the conditions governing the **commercial use** of digital images or how to obtain high resolution images of this PDF? Read our [Photographic Services and Copyright page](#).

As part of its mission to preserve and disseminate, the Museum digitizes archival documents from its collection to make them available on its [Online Collections](#) website. These images are uploaded in accordance with the laws governing books and archives (Copyright Act, Act Respecting the Protection of Personal Information in the Private Sector and Archives Act). Although we have conducted extensive research to discover the rights holders to obtain their prior permission, some could not be located. If you discover that the dissemination of a given record violates your copyrights, please contact us at [reference@mccord-stewart.ca](mailto:reference@mccord-stewart.ca).



N. 1.

La demande des Marchands de Caffé est exacte. je ne puis dire au Général, et en chef à Constantin monteroient les amiquation, donnée par Ibrahim Bey sur les marchands de Caffé, et non payées, parce qu'Ibrahim Bey n'en tenoit pas registre, et qu'on ne connoit pas tous ceux qui peuvent avoir de ces amiquation. mais il est constant qu'Ibrahim Bey en distribuoit très facilement, et recommandoit lui même aux marchands de Caffé de ne les pas payer.

Or le Général en chef n'ayant pas voulu reconnoitre les 4. millions de Créance, que Reclamoient les marchands de Caffé; il est de sa justice de ne pas le contraindre à de nouvelles avances, pour rembourser des amiquation de Mameloucks dont l'objet n'étoit souvent que pure générosité, ou Dons d'Ibrahim Bey. Je lui propose d'accorder la demande faite dans la présente pétition. Je transmettrai sa décision au Tribunal de Commerce ou l'on porte fréquemment des réclamations à ce sujet. Au Thaire Le 9. Pluviose an 7. à l'admiral de France.

المحضة امير ايجوش صاري عسكر الحام ادم غره وبقاه  
Boussnelque

بعد لم يخفاه شريف علمكم وزكي فطنتكم ان جنس الملوك كل واحد بمفرده وعلي اخصوا ابراهيم و مراد  
لام نذرو سنين عملوا بظلمهم علي الرواوين ان كان ديوان البضائع ام ديوان البراققا لاوظالم  
لا يقدر علي وفاها انسان كما تقهون ذلك اذا اطلعت علي دفاتر الديوانين وعلي اخصوا ديوان  
البر الذي قد تترجم وبه مكسور لتجار مصر وغيرهام اسلام ونصارا بما بلغ قد وصلتم الي الفقر الاخير  
والي الفضيحة في ساير البلدان التي يتعاملون بها وعدا بما بلغ الاموال الذي مكسور للتجار كان  
ابراهيم بيك يعطي حوات علي ديوان البر اوراق ووصولات تمن بضائع ياخذها وانعامات والتجار  
لم قبلتها والمذكور ابراهيم بيك كان يوعد الذي بيدهم احوالات حضور المرابب ويجدونهم من  
يوم الي يوم وهذه احوالات لم قبلتها التجار بوقتها ولا دخلتها بالحساب ولا تقيدت بالدفت  
الذي تترجم لسعادتهم وان البعض من الذي بيدهم احوالات مطالبين حواتهم وهذا امر يض  
التجار ولا يرضي سعادتهم المرجو من انصالحكم كما تفضلتم وقد دفعتم المطالبين في ديوان البضائع  
من جو من احكامهم فربان بالرفع عن التجار للذين بيدهم اوراق احوالات والوصولات وبعدد معاضة  
التجار ودفع من يتعرض لهم واز لم نخوز علي ذلك فيلزم ترك هذا البحر ولا يقدر علي احضار  
بن وغيره من الاقطار والحجازيه والممول من باب علمكم منع كل متعدي ولو كان بيده تذكرة ام وصول  
من ابراهيم بيك وهذا عشتما انتم ترغبون مراحة العام واصل الله بفاعكم ودمتم والدي

الداعي  
تجار البن  
اسلام  
وتصلكم

des Marchands de Caffé des musulmans et chrétiens, au Général en chef.

Tous les mameloucks en general, et principalement Ibrahim et elurad, avoient si forttement requis un ou deux ans auparavant leurs vanaions sur les douanes des marchandises de la mediterranie et de la mer rouge, que le commerce étoit expirant. vous vous en convaincrez aisément si vous jetez un coup d'œil sur les registres de ces douanes, et sur ceux sur les registres du Dehan qui ont été traduits. cette tyrannie avoit occasionné le derangement de beaucoup de negocians d'egypte et d'autres places, par les pertes immenses qu'elle leur avoit occasionné. mais outre les sommes Ibrahim bey



N. 1. Pétition des Marchands de Caffé  
assignations données par les mameloucks sur  
les m. d. de café

bey se fesoit donner en numeraire, il donnoit encore sur la douane du Caffé des assignations et des <sup>mandats</sup> ~~ordres~~  
en paiement de marchandises qu'il prenoit et en gratification. les negociants qui ne desoient rien, se refusoient  
à les accepter. et sur les plaintes que les porteurs des assignations et des mandats faisoient de ce  
refus, ibrahim bey les engageoit à attendre la prochaine arrivée des batimens de Caffé.

Cependant les mêmes assignations et les mandats, qui dans letems n'ont point été acceptés,  
qui ne sont jamais entrés en ligne de compte, ni portés à l'enregistrement, comme il est usé  
de le voir par les registres traduits, sont produits maintenant par des personnes qui en sont les  
porteurs avec la prétention d'en être payés. vous ne souffrirez sans doute pas que les negociants  
soient encore de vos jours les victimes de l'injustice de l'ancien gouvernement. et de même que  
vous avez anéanti des prétentions semblables sur les douanes de la Méditerranée, nous espérons  
que vous voudrez bien ordonner que les negociants de Caffé ne seront point inquiétés par  
les porteurs d'assignations et de mandats de cette espece. Si la grace que nous implorons de votre  
clemence, nous étoit refusée, nous serions forcés d'abandonner le commerce des indes, par  
l'impossibilité où nous serions de trouver des fonds pour faire venir du Caffé et les autres  
marchandises que l'hygiar nous fournit.

veuillez donc bien ordonner pour notre tranquillité et pour le bien du Commerce que les Porteurs  
d'assignations et de mandats de la part d'ibrahim bey ou de tout autre tyran de cette espece  
ne seront écoutés devant aucun tribunal, lorsqu'ils auront la prétention de faire valoir  
de pareils titres.

Je vous prie de vouloir bien  
me rapporter. O. Pluvion auy  
Le Roy en Chef.

Deveraux

Écrit au Comte de...  
Le Roy en Chef  
20. Pluvion auy.